



VACANCES D'ETE

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs* des Grandes Vacances

Date limite d'inscription le 10 Juin 2018

Huêtres

Nom du responsable légal : M. Mme Melle

⇒ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __



Adresse complète:



Téléphone : _____ Mail :



N° allocataire CAF :
(OBLIGATOIRE) (7 chiffres + 1 lettre)

QF :
(le QF de référence pour l'année 2018 est celui de janvier 2018)

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Accueil à GIDY	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 9/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 10/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 11/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 12/07	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 13/07	<input type="checkbox"/>		
Lundi 16/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 17/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 18/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 19/07	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 20/07	<input type="checkbox"/>		
Lundi 23/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 24/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 25/07	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 26/07	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 27/07	<input type="checkbox"/>		
Lundi 30/07	<input type="checkbox"/>		
Mardi 31/07	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 1/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 2/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 3/08	<input type="checkbox"/>		

Accueil à CERCOTTES	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 6/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 7/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 8/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 9/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 10/08	<input type="checkbox"/>		
Lundi 13/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 14/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 15/08	FERIE		
Jeudi 16/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 17/08	<input type="checkbox"/>		
Lundi 20/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 21/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 22/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 23/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 24/08	<input type="checkbox"/>		
Lundi 27/08	<input type="checkbox"/>		
Mardi 28/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 29/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 30/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 31/08	<input type="checkbox"/>		

LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION



Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre

Par carte bancaire : N°

3 derniers chiffres au dos : Date d'expiration : Nom du titulaire.....

Date : __ / __ / ____ Signature :



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)

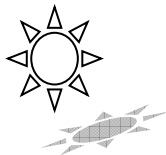


Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU



A Le Signature :



► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Huêtre.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

► Lieux :

 Horaire des garderies A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	Accueil de Loisirs de Juillet Ecole maternelle Rue de Malvoiers 45520 GIDY Tél : 02.38.75.41.10 <hr/> Accueil de Loisirs d'Août Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 Les rendez-vous ! Le 11 Juin 2018 : Réunion d'informations à 18h00 à la Salle Louise Dubel à Cercottes Le 10 Juin : <u>Date limite d'inscription</u>
---	--	--

► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).
- * La **date limite d'inscription est fixée au 10 juin 2018**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.
- * Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2018	Tarif journée Commune (habitants de Gidy, Cercottes et Huêtre)	Tarif journée Hors Commune
Tranche 1 : de 0 à 260	3,20 €	19,20 €
Tranche 2 : de 261 à 360	4,70 €	20,70 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,20 €	22,20 €
Tranche 4 : 461 à 560	7,70 €	23,70 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,00 €	25,00 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,00 €	26,00 €
Tranche 7 : 851 à 1100	11,60 €	28,50 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	13,60 €	30,50 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	16,10 €	33,00 €
Tranche 10 : 1501 et +	18,00 €	35,00 €

➔ Prise en charge financière par la mairie de Huêtre à hauteur de **10 jours par enfant** (consécutifs ou non). Au-delà, le tarif hors commune sera appliqué.

En cas de non présentation du justificatif QF 2018 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**. (QF de référence est celui de Janvier 2018)

► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

☞ Par chèques
 (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

☞ Par carte bancaire

☞ Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU

► Annulation :

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :
 Absence sur la journée complète +
 présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs
- * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.